

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-030

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 7 FEVRIER 2023

**Le Conseil Communautaire,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 35*

*Abstention : 0*

*Pour : 35*

*Contre : 0*

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 février 2023.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_030-DE

---

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-031

---

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) :  
DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article 123-28,

VU règlement intérieur du CIAS adopté le 4 novembre 2020 et notamment aux termes de son article 4, lorsque le siège d'un membre du 1<sup>er</sup> collège du Conseil d'Administration du CIAS devient vacant, il est pourvu par un élu de la même commune dans un délai de 2 mois.

VU la délibération n° DL-2020-106 du Conseil Communautaire du 29 juin 2020 fixant à 31 le nombre de membres du Conseil d'administration du CIAS de l'Ernée,

VU la délibération n° DL-2020-107 du Conseil Communautaire du 29 juin 2020, désignant Madame Danièle DENIAU, en qualité de membre élu,

CONSIDERANT que le nombre de membres élus et de membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du CIAS de l'Ernée,

CONSIDERANT que le Conseil d'administration du CIAS de l'Ernée est constitué du Président, de 15 membres élus et 15 membres nommés,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Maire de La Baconnière informant le Président de la Communauté de communes de l'Ernée de la démission de Madame Danièle DENIAU de son mandat de conseillère municipale le 20 février 2023,

CONSIDERANT la proposition de la commune de La Baconnière,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_031-DE

- DESIGNER Madame Véronique CROISSANT comme représentant de la commune de La Baconnière au sein du 1<sup>er</sup> collège du Conseil d'Administration du CIAS de l'Ernée en remplacement de Madame Danièle DENIAU, démissionnaire.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-032

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

ADHESION AU DISPOSITIF « TERRE DE JEUX 2024 » ET APPEL A PROJET POUR  
« TERRE DE JEUX MAYENNE 2024 »

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'appel à projet adressé aux collectivités territoriales pour obtenir le label « Terre de jeux 2024 » à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024,

CONSIDERANT l'ambition n°5 décrite dans le projet de territoire 2020-2026 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle » et actée par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2021,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la Communauté de communes de l'Ernée d'être labellisée « Terre de jeux 2024 », de façon à acter la volonté de la collectivité à participer à la promotion des futurs jeux olympiques de Paris 2024,

CONSIDERANT la mise en œuvre de projets communautaires tels que « le vélo dans tous états » ou encore « la course d'orientation de l'Ernée »,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 février 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

- AUTORISE le Président à adhérer au dispositif « Terre de Jeux 2024 »

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent aux appels à projets dans le cadre de du dispositif « Terre de Jeux 2024 »

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_032-DE

---

## Séance du 14 mars 2023 DL-2023-033

---

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

### AQUAFITNESS' DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT DE BAINNADE EN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir la surveillance des bassins au sein de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 février 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 35

Abstention : 0

Pour : 35

Contre : 0

- **Article 1** : **APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel en tant que surveillant de baignade, pour la période du 1/07/2023 au 31/08/2023, au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement dans le cadre d'emploi des opérateurs des APS (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1<sup>er</sup> et le 10<sup>ème</sup> échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés en cas de congés non pris.
- L'agent contractuel assurera les missions de surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_033-DE

- Article 2 : CHARGE le Président de l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.



Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-034

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

ADMINISTRATION GENERALE : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT DE  
PROPRETE DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique territoriale,

VU la délibération DL-2019-17 du Conseil Communautaire en date du 8 juillet 2019 portant augmentation du temps de travail de l'agent en charge de l'entretien du bâtiment de la Communauté de communes de l'Ernée

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent de propreté des locaux ouverts sur les gardes du cadre d'emploi des agents techniques,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 février 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 36*

*Abstention : 0*

*Pour : 36*

*Contre : 0*

- Article 1 : DECIDE de porter, à compter du 1/04/2023, de 23h30 à 24h30 la durée hebdomadaire de travail de l'agent de propreté des locaux de la Communauté de communes de l'Ernée ouvert sur les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques,

- Article 2 : PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

- Article 3 : CHARGE le Président de l'exécution de cette décision

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_034-DE

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-035

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOÏSIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

ADMINISTRATION GENERALE :  
CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT(E) EN RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU la délibération DL-2019-191 en date du 25 novembre 2019 portant création d'un service commun « Ressources Humaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le cadre du schéma de mutualisation,

CONSIDERANT la volonté de 5 nouvelles communes du territoire d'adhérer à ce service commun courant 2023, début 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 37

Abstention : 0

Pour : 37

Contre : 0

→ **Article 1** : DECIDE de la création d'un emploi d'assistante(e) en ressources humaines, à compter du 15 mars 2023, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet

- Grades de recrutements :

- Filière administrative, catégorie C : cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Filière administrative, catégorie B : cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_035-DE

→ Article 2 : CHARGE le Président de l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-036

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

POLE DENTAIRE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE D'ERNEE : ANNULATION DES  
PENALITES D'ABSENCE AUX REUNIONS DE CHANTIER

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

VU la décision n°DD-2022-031 du 26 octobre 2022 relative à l'attribution du marché d'aménagement du pôle dentaire de la MSP d'Ernée,

VU l'article 13.3 du Cahier des Clauses administratives particulières prévoyant une pénalité d'absence aux réunions de chantier de 100 €,

VU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT que les absences aux réunions de chantier n'ont pas impacté le bon déroulement du chantier

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants : 37*

*Abstention : 0*

*Pour : 37*

*Contre : 0*

→ **DONNE** son accord pour annuler les pénalités provisoires pour absences aux réunions de chantier appliquées sur les marchés de travaux d'aménagement du pôle dentaire de la MSP d'Ernée

→ **AUTORISE** le comptable public à rembourser la pénalité ci-dessus présentée à l'entreprise concernée.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_036-DE

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-037

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

CONTRAT DE REPRISE ACIER ISSU DE LA COLLECTE SELECTIVE AVEC ARCELOR MITTAL :  
AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5),

VU la délibération du 21 décembre 2020,

CONSIDERANT la prolongation pour 2023 du Contrat Barème F avec CITEO,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 37

Abstention : 0

Pour : 37

Contre : 0

→ DECIDE de valider l'avenant à intervenir avec la société ARCELOR MITTAL

→AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_037-DE



Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-038

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**CONTRAT DE REPRISE ACIER ET ALUMINIUM ISSUS DE L'INCINERATION DES DECHETS :  
AVENANT DE PROLONGATION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5),

VU la délibération du 21 décembre 2020,

CONSIDERANT la prolongation pour 2023 du Contrat Barème F avec CITEO,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

**Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :**

*Votants :*

*Abstention :*

*Pour :*

*Contre :*

→ **DECIDE** de valider l'avenant à intervenir avec la société ARCELOR MITTAL

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_038-DE

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-039

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'ERNEE : APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS AVEC KLAXIT POUR LA MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT ET DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'ETAT (FOND VERT) ET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DL-2020-007 du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2020 actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

VU la délibération DL-2022-132 du Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2022 actant la validation du Plan de Mobilité Simplifié du territoire,

Vu le budget 2023 validé par le Conseil Communautaire le 22 décembre 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 37

Abstention : 0

Pour : 37

Contre :

0

→ VALIDE le plan de financement ci-dessous :

	Cout €HT	Subventions €HT	
Communication	5 600,00	Fond Région	2 800,00
		Fond Vert	2 800,00
Licence	5 000,00	Fond Vert	2 500,00
Total HT	10 600,00		8 100,00
Total TTC	12 720,00		
Incitation financière	11 000,00	Fond Vert	5 500,00
Total TTC	23 720,00		13 600,00
Reste à charge pour la collectivité (TTC)		10 120 €	

→ DECIDE d'approuver la convention de partenariat avec Klaxit ci-annexée, et ce par l'intermédiaire de l'UGAP

→ DECIDE d'approuver la convention d'incitation financière avec Klaxit ci annexée

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_039-DE

- AUTORISE le Président à signer les conventions ci annexées avec Klaxit et ce pour 1 an
- AUTORISE le Président à solliciter l'aide de l'Etat via le Fond Vert (Axe 3 Incitation Covoiturage)
- AUTORISE le Président à solliciter le fond Région dédié.
- AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-040

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**MOBILITE : CREATION ET VALIDATION DU COMITE DE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités,

VU l'article L.1231-5 du Code des Transports,

VU la délibération DL-2020-007 du Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2020 actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

VU la délibération DL-2022-132 du Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2022 actant la validation du Plan de Mobilité Simplifié du territoire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 07 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 37

Abstention : 0

Pour : 37

Contre : 0

→ DECIDE d'approuver la création du comité des partenaires comme suit :

Collège	Désignation	Détail
Elus	Développement Economique	Gilles Ligot
	Développement Durable	Jacqueline Arcanger
	CIAS	Bertrand Lemaître
Représentants des habitants		Mise en place d'une communication sur le site internet pour proposer aux habitants de participer avec tirage au sort

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2020\_040-DE

Représentants des usagers	Associations de cyclisme	Cyclo Club Ernéen Randonneurs Cyclotouristes Ernéens Baco cyclo Cyclo-club juvignéen Vélo club gastinais...
	Handicap / Social / Insertion	Club de l'Elhan
		Paralysés de France
		CIAS
		Réso'Ap MSA
	Scolaire	L'Escapade / Espaces de Dynamiques d'Insertion CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) comportant un axe sur la mobilité
Académie de Nantes Représentant des écoles privées		
Représentants des commerces et entreprises	Action cœur de ville (Ernée)	
	Réseau d'entreprises CCE	Réseau local CCI CMA ...
Institutions	Région	
	Territoire Energie Mayenne	
	GAL Haute Mayenne	
	Département	Direction de développement durable et de la mobilité Antenne solidarité d'Ernée - Département de la Mayenne Maison Départementale de l'Autonomie
DDT		

→ **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-041

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE : DEMANDE DE FINANCEMENTS**

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée sur lesquels figurent la compétence eau et assainissement,

CONSIDERANT le besoin de renouveler les réseaux d'eau potable sur le territoire,

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 14 février 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 37

Abstention : 0

Pour : 37

Contre : 0

→ **APPROUVE** le programme de renouvellement prévisionnel de réseau d'eau potable ci-dessous devant être mis en œuvre au cours des 3 prochaines années

COMMUNE	LIEU	LINEAIRE (mL)	COUT ESTIME HT	Conseil départemental	CC de l'Ernée
St Denis de Gastines	Place Bellevue	180	45 000 €	13 500 €	31 500 €
Chailland	Gérardièrre-La Lande	1 900	380 000 €	114 000 €	266 000 €
Chailland	Val au Bourdais - Favrie	1 800	360 000 €	108 000 €	252 000 €
Ernée	Rue des Mirettes	250	50 000 €	15 000 €	35 000 €
Juvigné	La Conillère	1500	300 000 €	90 000 €	210 000 €
St Germain le Guillaume	La Sicorie	3800	760 000 €	228 000 €	532 000 €
St Germain le Guillaume	La Chesnaie-La Mitrie	415	83 000 €	24 900 €	58 100 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_041-DE

Ernée	Phase 2 proche église rue Nationale et Place Voisin et rue parmentier	300	75 000 €	22 500 €	52 500 €
La Baconnière	Rte de Laval	950	300 000 €	90 000 €	210 000 €
Andouillé	Le Hallier-La Rivière	170	34 000 €	10 200 €	23 800 €
La Baconnière	La Piochère	1300	260 000 €	78 000 €	182 000 €

→ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

→ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits budgétaires nécessaires

→ **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Conseil départemental de la Mayenne ainsi que tout document s'y rattachant

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.



Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-042

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

CONVENTION AVEC L'ERNEENNE NATATION : MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET  
VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2023 MISE A JOUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations des Conseils communautaires en date du 22 septembre 2014 (DL-2014-127), du 26 octobre 2021 (DL-2021-157) et du 5 juillet 2022 (DL-2022-104) fixant les modalités des conventions des clubs de natation, triathlon et de plongé,

CONSIDERANT que les effectifs du club de natation ne permettent plus l'utilisation de tous les créneaux alloués précédemment et que les tarifs, ainsi que l'encadrement ne sont plus adaptés aux besoins de l'Ernéenne Natation,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants :37*

*Abstention :0*

*Pour :37*

*Contre :0*

→ **APPROUVE** les nouvelles tarifications pour le club de l'Ernéenne Natation, à savoir :

• 1 000€ de contribution forfaitaire pour la mise à disposition des bassins (1 créneau bassin sportif en entier à 600€ et 2 créneaux pour un total de 4 lignes d'eau à 100€).

• 2 186,73€ d'encadrement.

→ **APPROUVE** la grille Tarifaire 2023 mise à jour et jointe en annexe

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_042-DE

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-043

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

ELABORATION D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de schéma de mutualisation adopté en Conseil Communautaire le 13/06/2016, dans lequel se décline diverses actions dont la mise en place de services communs en faveur des communes,

VU le projet de territoire voté en Conseil Communautaire le 05/07/2021 qui représente la feuille de route pour la mise en œuvre des projets et actions à la fois pour la communauté de communes et les communes membres,

VU le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) approuvé dans le cadre du projet de territoire par délibération n° DL-2022-085 du Conseil Communautaire le 5 juillet 2022,

CONSIDERANT que le projet de territoire et la mise en œuvre des actions du schéma de mutualisation doivent s'accompagner d'une analyse des ressources financières et fiscales du territoire pour permettre leur financement sur les années à venir,

CONSIDERANT que l'élaboration d'un pacte financier et fiscal serait l'outil de gestion permettant de mieux connaître le territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour la réalisation des projets ; l'étude se déclinerait en 3 phases :

-Phase 1 : réalisation d'une analyse financière rétrospective (CCE + communes)

-Phase 2 : réalisation d'une prospective financière à 5 ans (option 1 : Communauté de communes seulement / option 2 : Communauté de communes + communes)

-Phase 3 : réalisation d'une nouvelle stratégie de solidarité financière et fiscale entre communes et Communauté de communes

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023 qui préconise la réalisation d'une prospective complète CCE et communes au titre de la phase 2 avec une prise en charge intégrale par la CCE.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_043-DE

- **APPROUVE** la proposition portant sur l'élaboration d'un pacte financier et fiscal à l'échelle du territoire
- **PROPOSE** que l'étude qui portera sur la phase 2 « prospective » soit réalisée à la fois sur la Communauté de communes de l'Ernée et l'ensemble des 15 communes
- **PREND ACTE** que le coût des études communales sera intégralement pris en charge par la Communauté de communes.
- **VALIDE** que le pilotage politique sera assuré comme suit :
  - . Groupe « finances – performance de l'action publique » élargi à un élu par commune pour le suivi
  - . Conseil des Maires pour rendre les arbitrages
  - . Conseil Communautaire pour la validation du document final

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-044

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**FISCALITE : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2023**

Le Conseil Communautaire,

VU le débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la loi de finances 2023,

VU le budget primitif 2023,

CONSIDERANT les dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI),

CONSIDERANT qu'à compter de 2023 le taux de TH peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

→ **ADOpte** les taux de fiscalité directe locale pour 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.83%
- Taxe foncier bâti : 1.08%
- Taxe foncière non bâti : 3.65%
- C.F.E. : 25.69%

→ **AUTORISE** le Président à signer à cet effet l'état de notification des taux d'imposition n°1259 FPU 2023 sur la base des taux susvisés.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_044-DE

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-045

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVELLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS  
(GEMAPI) : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR 2023

Le Conseil Communautaire,

VU les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI),

CONSIDERANT les actions portées sur le budget 2023 au titre de la GEMAPI,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants :37*

*Abstention :0*

*Pour :37*

*Contre :0*

→ VOTE Le produit de taxe GEMAPI à 100 000 € pour l'année 2023.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_045-DE



Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-046

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS SPIC : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS D'EXECUTION  
2022 ET AFFECTATION SUR LES BUDGETS 2023**

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la possibilité au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget les résultats de la section de fonctionnement (ou exploitation) ainsi que les résultats d'investissement et les restes à réaliser,

CONSIDERANT la validation des résultats 2022 par le comptable public comme suit :

Code budget	BUDGETS	RESULTATS DE CLOTURE 2022 A REPENDRE SUR LES BUDGETS 2023 (en €)		
		FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	GLOBAL
69000	Budget principal	2 154 564,87	578 182,47	2 732,00 747,34
69023	Réseau de chaleur	53 842,87	-3 588,84	50 254,03
69022	Gestion et traitement des déchets	115 029,85	372 655,09	487 684,94
69200	Eau en régie	797 949,94	-350 133,06	447 816,88
69002	Eau en DSP	172 508,30	337 231,18	509 739,48
69100	Assainissement en régie	693 519,36	154 692,91	848 212,27
69004	SPANC	10 526,27		10 526,27

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0



→ DECIDE d'affecter les résultats prévisionnels 2022 comme suit :

Budget Principal

-D'affecter au budget principal 2023, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 pour sa totalité en section de fonctionnement pour 2 154 564.87 € (excédent)

-De reprendre au budget principal 2023 le résultat de clôture d'investissement 2022 de 578 182.47 (excédent)

Budget annexe « Réseau de chaleur »

-D'affecter au budget annexe 2023 « Réseau de chaleur », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2022 pour 50 254.03 € en section d'exploitation et 3 588.84 € en section d'investissement

-De reprendre au budget annexe 2023 « Réseau de chaleur » le résultat de clôture d'investissement 2022 de -3 588.84 € (déficit)

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

-D'affecter au budget annexe 2023 « Gestion et traitement des déchets », le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2022 pour 114 880.68 € en section d'exploitation et 149.17 € en section d'investissement (article 1064 au titre d'une plus-value sur cession constatée sur le budget 2022).

-De reprendre au budget annexe 2023 « Gestion et traitement des déchets » le résultat de clôture d'investissement 2022 de 372 655.09 € (excédent)

Budget annexe « Eau en Régie » (dénommé « Eau potable » à compter du 01/01/2023)

-D'affecter au budget annexe 2023 « Eau Potable », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2022 pour 778 276.99 € en section d'exploitation et 19 672.95 € en section d'investissement (article 1064 au titre d'une plus-value sur cession constatée sur le budget 2022).

-De reprendre au budget annexe 2023 « Eau Potable » le résultat de clôture d'investissement 2022 de - 350 133.06 € (déficit), lequel est couvert par les restes à réaliser 2022 et une partie de l'excédent d'investissement 2022 du budget annexe « Eau en DSP » clôturé au 31/12/2022.

Budget annexe « Eau en DSP » (clôturé au 31/12/2022)

-D'affecter les résultats de clôture 2022 de la section d'exploitation (excédent de 172 508.30 €) et de la section d'investissement (excédent de 337 231.18 €) au budget annexe 2023 « Eau potable », respectivement sur chacune des sections, conformément à la délibération DL-2022-162 du 29/11/2022 décidant de clôturer le budget « Eau en DSP » au 31/12/2022

Budget annexe « Assainissement en Régie »

-D'affecter au budget annexe 2023 « Assainissement en Régie », le résultat de clôture de la section d'exploitation 2022 pour sa totalité en section d'exploitation pour 693 519.36 € (excédent)

-De reprendre au budget annexe 2023 « Assainissement en Régie » le résultat de clôture d'investissement 2022 de 154 692.91€ (excédent)

Budget annexe « SPANC »

-D'affecter au budget annexe 2023 « SPANC », le résultat de clôture d'exploitation 2022 pour sa totalité en section d'exploitation pour 10 526.27 € (excédent)

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-047

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE L'ERNEE (CIAS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les compétences exercées par le CIAS de l'Ernée définies par le code de l'action sociale et des familles et inscrites dans les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que le CIAS de l'Ernée est un établissement public rattaché à la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants :37*

*Abstention :0*

*Pour :37*

*Contre :0*

→ DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre de 185 000 € au CIAS de l'Ernée au titre de l'exercice 2023

→ **PREND ACTE** des subventions perçues par le budget principal de la Communauté de communes dans le cadre du fonctionnement des Espaces France Services d'Ernée et d'Andouillé et autorise à cet effet le Président à procéder aux versements à hauteur de 75000 € (15000€ perçus fin 2022 et 60000€ à percevoir en 2023).

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_047-DE

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-048

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**BUDGET 2023 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L 2311-7 et L 2511-14 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les avis donnés par la commission Culture réunie le 06/02/2023 et la commission Tourisme-Loisirs réunie le 09/03/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2023 les subventions suivantes :

NOM DU DEMANDEUR OBJET	Pour mémoire Subvention accordée en 2022 (en €)	Proposition 2023 (en €)
Association Au Foin de la Rue Festival les 7 et 8 juillet 2023 à St Denis de Gastines	30 000	35 000
Association BACK HOME FESTIVAL Les 16 et 17 juin 2023 à la Baconnière	2 000	2 500
L'ARBRE BAVARD Festival de théâtre et soirée concert les 5 et 6 août 2023	1 500	2 500
Association ARC Chailland Festival Un dimanche avec Brassens et Cie le 28/05/2023		1 000
MAYENNE CULTURE - Nuits de la Mayenne Spectacle à Vautorte	4 300	4 300
Moto Club d'Ernée Motocross des Nations les 7 et 8 octobre 2023	25 000	50 000
Organisation Tour du Bocage et de l'Ernée (OTBE 53) Les 25 et 26 mars 2023	4 000	6 000

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230316-DL\_2023\_048-DE

VELO CLUB GASTINAIS Endurathlon Saint-Denis-de-Gastines les 22 et 23 juillet 2023	2 000	2 500
TERRE EN FETE - les 19 et 20 août 2023 Jeunes Agriculteurs de la Mayenne		7 000
Solidarité Paysans 53	1 000	1000
MAISON DE L'EUROPE	500	500
Initiative Mayenne	11 290	12 130
Coodémarrage.53	1 000	1000

→ **AUTORISE** le Président à signer des conventions d'attribution avec les associations suivantes :

- Au Foin de la Rue
- Moto Club d'Ernée
- Initiative Mayenne

→ **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2023

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-049

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOUE, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

**BUDGET 2023 : VOTE DES ADHESIONS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les adhésions souscrites par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

→ **PREND ACTE** des adhésions souscrites par la Communauté de communes et des montants qui seront versés à cet effet pour l'année 2023

A titre indicatif, les montants versés seront les suivants :

BENEFICIAIRES	Pour rappel adhésions 2022 (€)	Adhésion 2023 (€)
AMF 53	1 783,82	1 789,68
ADCF - intercommunalités de France	2 229,78	2 316,05
SAFER (Vigifoncier)	3 510,00	3 510,00
Mayenne Ingénierie	4 480,00	4 570,00
FACTORYZ (Plateforme solution partage) - 3ème année	2 400,00	2 400,00
CAUE		500,00
CEREMA		515,60
Association ART COM	126,00	108,00
Asso de préfiguration du pôle spectacle vivant des Pays de la Loire	10,00	10,00
PLATO - plateforme jeune public des Pays de la Loire	10,00	10,00
AMLET (Asso Mayennaise liaison école et théâtre)	40,00	40,00

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_049-DE

Mayenne Culture	50,00	50,00
Bibliothèque Départementale de Prêt de la Mayenne	1 717,00	1 703,00
CUTO - Club utilisateurs ORPHEE	160,00	160,00
Comité Départemental de la Randonnée pédestre 53	40,00	40,00
Comité Régional du Tourisme	50,00	50,00
Mayenne Tourisme	50,00	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 656,60</b>	<b>17 822,33</b>

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à l'article 6281 au budget principal 2023

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.  
Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.

Le Président,  
Gilles LIGOT.



Séance du 14 mars 2023  
DL-2023-050

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes SPIC le 20/12/2022 sans reprise des résultats 2022,

CONSIDERANT la délibération DL-2023-046 de reprise anticipée des résultats 2022 et affectation sur les budgets 2023,

CONSIDERANT les états de restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement 2022 à reporter sur les budgets 2023,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :0

Pour :37

Contre :0

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2023 conformément à l'état joint en annexe

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_050-DE

---

## Séance du 14 mars 2023 DL-2023-051

---

Date de convocation : 7 mars 2023

Date de Publication : 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Etaient Présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU (heure d'arrivée : 20h20), MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, (heure d'arrivée : 20h25), Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bruno DARRAS à M. Gilles LIGOT, M. Stéphane BIGOT à Mme Annick GUILLAUME

Absents excusés : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICOULT, Valérie DENOU, M. Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERZOUK,

Assistaient à la séance : M. Hervé-Pierre MALTRUD, Mmes Corinne LASNE, S. BALLUAIS

### CONTOURNEMENT SUD D'ERNEE : CONVENTION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA PHASE POST DUP DE LA RN12 AVEC LA DREAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021, déclarant d'utilité publique le projet de déviation sud de la RN12 à Ernée, ainsi que les acquisitions et travaux nécessaires à sa réalisation et portant classement et déclassement des voiries concernées sur la commune d'Ernée,

VU la délibération DL-2020-36 du 9 mars 2020 approuvant la participation financière de la Communauté de communes de l'Ernée au projet sur de contournement sud d'Ernée,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre les études nécessaires à la réalisation du contournement de la RN12 au Sud d'Ernée en prévision du début des travaux à fin 2024,

CONSIDERANT la valorisation de cette seconde part de financement des études dans l'avenant mobilités du futur Contrat de Plan Etat Région 2023-2027,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 mars 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

*Votants :37*

*Abstention :0*

*Pour :37*

*Contre :0*

- **APPROUVE** la poursuite de la participation financière de la Communauté de communes de l'Ernée au financement des études post DUP du projet de contournement sud d'Ernée
- **APPROUVE** la modalité de financement présentée ci-avant
- **AUTORISE** le Président à signer la convention exposée avec la DREAL des Pays de la Loire.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.*

*Pour extrait conforme,*

La Secrétaire de séance,

Corinne MERZOUK.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023



ID : 053-245300355-20230314-DL\_2023\_051-DE